

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction du contrôle de gestion
11488

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
administrateurs de la SEM 13 DEVELOPPEMENT - Exercice 2016.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion, aux systèmes d'information et services numériques, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) dispose qu'en matière d'administration et de contrôle des sociétés d'économie mixte locales :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Le présent rapport comprend les pièces suivantes :

- Rapport de gestion 2016 et perspectives 2017.
- Etats financiers au 31 décembre 2016.
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31/12/2016.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, exercice clos au 31/12/2016.
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 5 octobre 2016 et du 12 décembre 2017 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 janvier 2018.

Les représentants du Conseil départemental au sein des instances de la SEM 13 DEVELOPPEMENT au 31 décembre 2016 étaient :

Conseil d'Administration :

Président : Monsieur Thierry SANTELLI

Administrateurs : Mesdames Sylvie CARREGA et Laure Agnès CARADEC, Messieurs Lionel ROYER PERREAUT, Jean Marc PERRIN et Yves MORAINÉ.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, un exemplaire du Rapport annuel des Mandataires du Conseil départemental Administrateurs de la SEM 13 DEVELOPPEMENT pour l'exercice 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL